

# RAPPORT DE PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

Le débat d'orientation budgétaire s'est tenu lors du Conseil Communautaire du mardi 25 mars 2025, dans le délai légal (L.2312-1 du CGCT) des deux mois précédant le vote du budget par l'assemblée.

Le Budget Primitif (BP) constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (loi du 2 mars 1982) et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile. Ce principe d'annualité budgétaire comporte quelques aménagements pour tenir compte d'opérations prévues et engagées mais non dénouées en fin d'année.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par de l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Les documents budgétaires remis à l'ensemble des membres du Conseil Communautaire, répondent aux exigences du cadre légal comptable et budgétaire des instructions comptables et budgétaires (M57 et M4). La présentation est issue du logiciel de l'Etat TOTEM. Celui-ci formate les données budgétaires pour la télétransmission au contrôle de légalité à la Préfecture de Haute-Corse.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200036499-20250408-2025-33-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2025

## **BUDGET PRIMITIF : LE BUDGET PRINCIPAL**

Le budget principal retranscrit financièrement l'action communautaire dans le périmètre des compétences générales de la communauté de communes Marana Golo.

Ce budget est régi par l'instruction budgétaire et comptable M57 depuis le 1er janvier 2023. Sa forme et sa présentation répondent par conséquent aux obligations prévues à l'article L.2312- 3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) à savoir :

- I) Informations générales,
- II) Présentation générale du budget,
- III) Vote du budget,
- IV) Annexes.

Afin d'en simplifier l'approche et la lecture, il vous est proposé d'aborder le Budget Primitif 2025 sous l'angle de la présentation générale du budget figurant dans les paragraphes II A2 et II A3 du document budgétaire. Cette présentation se déclinera selon le schéma suivant :

- Section de fonctionnement :
  - o Recettes :
    - ♣ Recettes réelles
    - ♣ Recettes d'ordre
  - o Dépenses :
    - ♣ Dépenses réelles
    - ♣ Dépenses d'ordre
- Section d'investissement :
  - o Recettes :
    - ♣ Recettes réelles
    - ♣ Recettes d'ordre
  - o Dépenses :
    - ♣ Dépenses réelles
    - ♣ Dépenses d'ordre

L'évolution sera abordée sur le même niveau d'étape budgétaire à savoir le budget primitif, pour l'exercice 2025 en comparaison avec celui de 2024.

### **I. La section de fonctionnement**

La section de fonctionnement du Budget Primitif 2025 retrace les opérations courantes nécessaires au bon fonctionnement courant des services de la collectivité. Au Budget Primitif 2025, cette section s'équilibre en dépenses et en recettes à un montant total de 31 316 739 € (28 058 913 € en 2024).

## 1- LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

		RECETTES	
		BP 2024 + DM	BP 2025
013	Atténuation de charges	3 031 029	3 376 570
70	Vente de services	1 000	251 000
73	Impôts et taxes	13 296 313	13 969 914
74	Dotations et participations	2 057 730	2 079 877
75	Revenus des immeubles & autres produits	158 085	86 950
76	Produits financiers	18 246	17 516
77	Produits exceptionnels	-	-
78	Reprise sur provisions	99 141	-
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>18 661 544</b>	<b>19 781 827</b>
042	Opé. d'ordre de transfert entre les sections	131 571	221 014
	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>131 571</b>	<b>221 014</b>
R002	<b>Excédent de fonctionnement reporté</b>	<b>9 265 798</b>	<b>11 313 898</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>28 058 913</b>	<b>31 316 739</b>

A) Les recettes réelles de Fonctionnement : 19 781 827 €

Les recettes réelles de fonctionnement correspondent aux recettes qui génèrent des flux de trésorerie en provenance de tiers (encaissements).

Elles comprennent d'une part, les recettes de gestion courante, d'autre part, les produits financiers et les produits exceptionnels.

## LES RECETTES DE GESTION COURANTES 19 781 827 €

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communautaires.

		RECETTES	BP 2024 + DM	BP 2025
013	Atténuation de charges		3 031 029	3 376 570
70	Vente de services		1 000	251 000
73	Impôts et taxes		13 296 313	13 969 914
74	Dotations et participations		2 057 730	2 079 877
75	Revenus des immeubles & autres produits		158 085	86 950
76	Produits financiers		18 246	17 516
77	Produits exceptionnels		-	-
78	Reprise sur provisions		99 141	-
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>			<b>18 661 544</b>	<b>19 781 827</b>

Les recettes de gestion courante sont les ressources pérennes de la collectivité. Elles garantissent l'équilibre financier des dépenses liées à l'action de la Communauté de Communes Marana Golo sur le long terme.

➤ Chapitre 013 : les atténuations de charges : 3 376 570 €

Ce chapitre retrace les recettes atténuant les charges de personnel. Les recettes prévisionnelles correspondent :

- Remboursements des budgets annexes : 1 520 570 € (assainissement) et 1 696 600 € (eau)
- Remboursement indemnités journalières et charges sociales lors d'absence pour maladie : 159 400 €

		BP 2024 + DM	BP 2025
013	Atténuation de charges	3 031 029	3 376 570

➤ Chapitre 70 : produits des services : 251 000 €

Ce chapitre retrace les ventes, les prestations de service et produits afférents aux activités annexes de la collectivité.

Les produits de services se déclinent en :

- Recettes des services municipaux correspondant à la redevance spéciale estimé à 250 000 €
- Un loyer d'occupation de 1 000 € versé par les services météos

	BP 2024 + DM	BP 2025
70 Vente de services	1 000	251 000

➤ Chapitre 73 : impôts et taxes : 251 000 €

Avec la nomenclature M57 le chapitre 73 de la nomenclature M14 s'est scindé en 2 parties : chapitre 73 « Impôts et taxes » et chapitre 731 « Fiscalité locale ».

Désormais ce chapitre budgétise :

☞ Le FPIC pour un montant de 200 000 € (162 000 € au BP 2024). C'est en lien direct avec le chapitre 014 des dépenses (atténuation des produits).

☞ La fraction de TVA pour un montant de 1 977 864 € conformément au formulaire 1259 (notification des produits prévisionnels pour 2025)

➤ Chapitre 731 : Fiscalité directe : 11 792 050 €

Les impôts et taxes figurent au chapitre 731 du budget. Ces recettes sont la ressource essentielle de la collectivité :

Les contributions directes : pour un montant prévisionnel attendu de 11 792 050 € (11 072 076 € en 2024) dont la variation s'explique par la revalorisation des bases entre 2024 et 2025

Conformément aux bases prévisionnelles 2025, les produits inscrits au budget primitif 2025 sont :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 2 244 437 €
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 20 251 €
- Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires) : 370 920 €
- Cotisation foncière des entreprises : 997 512 €
- TEOM : 7 151 174 €

Les autres recettes fiscales :

- Taxe pour la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations : 150 000 €
- Taxe de séjour : 570 000 €
- Le prélèvement sur les jeux hippiques : 3 500 €
- LE versement mobilité : 284 256 €

	RECETTES	BP 2024 + DM	BP 2025
73 Impôts et taxes		13 296 313	13 969 914

➤ Chapitre 74 : Dotations et participations : 2 057 730 €

Ce chapitre retranscrit les produits en provenance de l'Etat et des principaux partenaires de la collectivité

		BP 2024 + DM	BP 2025
74	Dotations et participations	2 057 730	2 079 877

L'ensemble de ces recettes s'établit ainsi :

- Dotation d'intercommunalité = 327 128 € (266 045 € au BP 2024),
- Dotation de Compensation de l'Etat au titre de contributions directes prévues pour un montant de 747 341 € (752 311 € au BP 2024),
- DGF à reverser aux communes : 843 908 € (à mettre en lien avec le chapitre 014 en dépenses 890 442 €)
- Subventions des différents partenaires (Etat, DDT, SGAC, SYVADEC, Région de Corse= 154 500 € :
- FCTVA : 7 000 € (identique au BP 2024)

➤ Chapitre 75 : Autres produits de gestion : 86 950 €

Ces recettes correspondent essentiellement aux subventions versées dans la cadre des études lancées par la collectivité : ADEME/ANCT.

- ♣ Etude de préfiguration d'une démarche EIT
- ♣ Territoire d'engagement
- ♣ Elaboration plan mobilité durable / mobilité AVELO
- ♣ Mise en place des biodéchets

Ce chapitre retranscrit les produits en provenance de l'Etat et des principaux partenaires de la collectivité

		BP 2024 + DM	BP 2025
75	Revenus des immeubles & autres produits	158 085	86 950

➤ Chapitre 76 : Produits financiers : 17 516.17 €

Il s'agit du remboursement d'une avance accordée durant l'exercice 2018 au budget assainissement suite au lancement de gros travaux d'investissement. Ce remboursement s'effectue sur la base d'un taux d'intérêt d'un emprunt de plus de 5 m€ réalisé durant cette période sur le budget principal

<b>RECETTES</b>		
	BP 2024 + DM	BP 2025
Produits financiers	18 246	17 516

**B) Les recettes d'ordre de Fonctionnement : 11 534 912 €**

Les recettes d'ordre de fonctionnement n'ont pas d'incidence sur la trésorerie de la collectivité, il s'agit d'un jeu d'écritures qui ne donne lieu ni à encaissement ni à décaissement.

Ce chapitre retrace les dépréciations de subventions reçues transférables au compte 777 « Quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat » = 181 240 € ; la neutralisation des amortissements des fonds de concours : 19 887 € ; la reprise sur provisions pour dépréciation des comptes de tiers : 19 887 €

## 2- LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES				
			BP 2024 + DM	BP 2025
011	Charges à caractère général		3 927 465	5 174 878
012	Charges de personnel et frais assimilés		5 342 808	5 860 652
014	Atténuation de produits		1 413 841	1 131 922
65	Autres charges de gestion courante		5 713 313	5 854 724
66	Charges financières		36 586	30 145
67	Charges exceptionnelles		260	100 000
022	Dépenses imprévues		-	-
68	Provisions		99 141	140 748
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>			<b>16 533 414</b>	<b>18 293 069</b>
023	Virement à la section d'investissement		10 947 658	12 345 343
042	Opé. d'ordre de transfert entre les sections		577 841	678 327
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>			<b>11 525 499</b>	<b>13 023 670</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>			<b>28 058 913</b>	<b>31 316 739</b>

#### A) Les dépenses réelles de Fonctionnement : 18 293 069 €

Les dépenses réelles de fonctionnement correspondent aux dépenses qui génèrent des flux de trésorerie en direction de tiers (décaissements).

Elles comprennent d'une part, les dépenses de gestion courantes, d'autres part, les charges financières et les charges exceptionnelles.

Les dépenses de gestion courante : 18 022 176 €

Ces charges correspondent aux dépenses liées directement à l'activité de service public.

		BP 2024 + DM	BP 2025
011	Charges à caractère général	3 927 465	5 174 878
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 342 808	5 860 652
014	Atténuation de produits	1 413 841	1 131 922
65	Autres charges de gestion courante	5 713 313	5 854 724

➤ Chapitre 011 : Charges à caractère général : 5 174 878 €

Ce chapitre retrace les dépenses réelles telles que les acquisitions de fournitures, de prestations de services ainsi que les taxes payées par la collectivité. Ces dépenses sont essentiellement composées des fournitures, des fluides (eau, électricité), des contrats de prestation de service, des assurances, de l'entretien, la réparation, la maintenance, les charges locatives et impôts payés par la Collectivité

		BP 2024 + DM	BP 2025
011	Charges à caractère général	3 927 465	5 174 878

Ces dépenses sont orientées à la hausse de 1 247 413 € par rapport au BP 2024 en raison de la poursuite de l'inflation supérieure à 2 % qui impacte désormais l'ensemble des dépenses de la collectivité ainsi qu'une forte inflation au niveau de l'énergie, des matières premières, des assurances.

Les inscriptions pour 2025, tiennent compte également des éléments suivants :

- L'accélération de la lutte contre les inondations et la gestion des milieux aquatiques (GEMAPI) avec : pour 2025, le besoin de financement s'établit à 1.5 m€ (hors charges de personnel)

- Les dépenses du service déchets qui représentent plus de la moitié de ce poste vont se poursuivre avec une augmentation en raison du renouvellement des marchés publics passés avec une hausse des prix de 10% et une augmentation des tonnages (12% entre 2024 et 2023)
- La dynamique liée à l'émergence des compétences nouvelles (Mobilité, développement économique, habitat et cadre de vie) qui va se confirmer et qui constituent des dépenses nouvelles.
  - Chapitre 012 : Charges de personnel : 5 860 652 €

Le budget annoncé par Le service des Ressources Humaines pour 2025 est de 5,8 m€ soit +9% par rapport au résultat de 2024 qui s'élevait à 5,2 m€ qui témoigne d'un renforcement d'ingénierie partiellement compensé par des participations financières de l'état et d'autres organismes (ADEME,ANCT) L'évolution de la masse salariale repose à la fois sur la maîtrise des effectifs et la prise en compte des évolutions salariales ou réglementaires imposées par l'Etat (augmentation du point d'indice de rémunération, revalorisation des grilles, hausse des cotisations sociales, etc.)

- Deux revalorisations du point d'indice qui est utilisé dans le calcul du traitement de base des agents : en juillet 2022 de + 3,5 % et en juillet 2023 de + 1,5 % ;

En 2025, la masse salariale sera impactée par une nouvelle décision de l'Etat, programmée en Loi de Finances, d'augmenter de + 4 points le taux de la CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales). Cette mesure engendre une dépense supplémentaire estimée à 21 000 €

Constatant le déficit 2023 de la CNRACL (2,3 Md€ en 2023 avec une perspective de déficit à hauteur de 10 Md€ en 2030 (soit 0,3 % du PIB), l'Etat a suivi la recommandation de la Cour des Comptes de faire contribuer les employeurs territoriaux au retour progressif à l'équilibre financier de la CNRACL. Cette hausse sera suivie de mesures complémentaires à compter de 2026 et jusqu'en 2030.

Les principaux impacts sur la masse salariale par rapport à 2024 seront les suivants :

- L'augmentation de 4% des cotisations CNRACL : 21 000€
- La revalorisation des salaires minimum des salariés SPIC (convention collective) 32 000€
- La revalorisation des agents permanents publics et privés du RIFSEEP et la revalorisation de l'IFSE des agents titulaires : 114 000€
- La prise en compte d'un parcours de formation pour les agents des services de gestion des milieux aquatiques et participation citoyenne : 15 000€
- La prise en compte du GVT (glissement vieillesse technicité) des titulaires implique une hausse de 2.15% à effectif constant :  $3\,511\,985.07 \text{ €} \times 2.15\%, \text{ soit environ } 76\,000\text{€}$
- Le versement du CET à hauteur de 42 000€
- L'impact sur 2025 des recrutements effectués en cours d'année 2024, la transformation des contrats CDD en CDI / stagiairisation ; les remplacements d'agents partis : 71 000€
- Avancements de grades / promotions internes : 10 000€
- Les créations de postes 2025 : 178 00€ : Détail des postes permanents envisagés et nécessaires au bon fonctionnement des services et à l'exercice de certaines compétences

DEPENSES		
	BP 2024 + DM	BP 2025
Charges de personnel et frais assimilés	5 342 808	5 860 652

- Chapitre 014 : Atténuation des produits : 1 131 922 €

BP 2024 + DM			BP 2025
014	Atténuation de produits	1 413 841	1 131 922

Ce chapitre retranscrit l'ensemble des prélèvements opérés sur les produits fiscaux intercommunaux.

Ces dépenses se déclinent en :

- Attribution de compensation (AC) aux communes = 890 442 € (identique au BP 2024),
- Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) = 200 000 € (162 000 € au BP 2024),

- Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : 5 854 724 €

Les dépenses liées à la gestion de la compétence déchet : Les modalités de l'appel à cotisation SYVADEC ont évolué depuis 2024 : le soutien au tri qui faisait l'objet mensuellement de l'émission d'un titre de recettes au chapitre 74 est directement intégré dans l'appel à cotisation et non plus versé de façon séparée. Le montant de la cotisation 2025 s'élève à 5 165 104 € (4 600 000 au BP 2024)

Les crédits alloués à L'office de tourisme intercommunal (500 000 € en 2025 contre 450 000 € au BP 2024) ne traduisent que partiellement les efforts de la collectivité en matière d'attractivité du territoire (cf promotion des sentiers, du nettoyage des plages, du patrimoine)

Les subventions exceptionnelles s'élèvent à 25 000 €

Pour finir, les indemnités, frais de mission et de formation des élus = 164 620 € (163 950 € au BP 2024).

BP 2024 + DM			BP 2025
65	Autres charges de gestion courante	5 713 313	5 854 724

- Chapitre 66 : les dépenses financières et exceptionnelles : 130 144.57 €

Cet agrégat retranscrit les dépenses réelles de fonctionnement hors « gestion ». Il retrace les chapitres suivants :

- Chapitre 66 : Charges financières : 30 144 .57 €

Ces charges correspondent à l'ensemble des charges liées à la gestion financière de la collectivité : intérêts de

la dette bancaire et partenariat public privé, Intérêts Courus Non Echus (ICNE) et intérêts liés aux prêts avec option de trésorerie.

Elles sont orientées à la baisse en raison du profil d'extinction de la dette, de l'emprunt de 2.5 millions souscrit fin 2017. La ventilation s'opère ainsi :

- Intérêts réglés aux échéances d'emprunts bancaires = 30 418.89 € (41 122.29 € au BP 2024),
- Intérêts courus non échus = 3 630.52 € (- 8 488.35 € au BP 2024),

→ Chapitre 67 : Charges exceptionnelles : 100 000 €

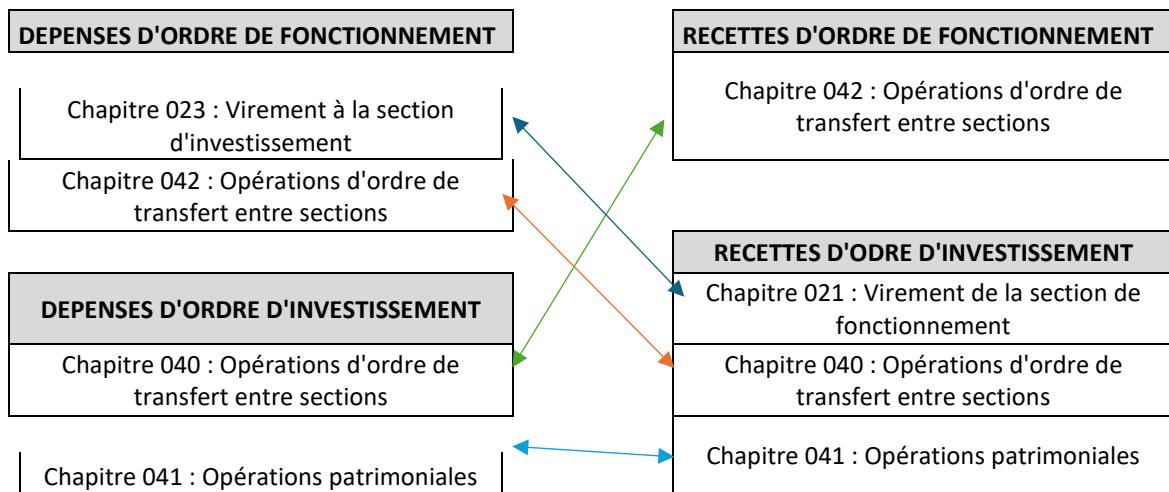
Les charges exceptionnelles en M57 ne regroupent plus que les prévisions d'annulation de titres sur exercices antérieurs.

Ce sont des inscriptions de précaution intégrant les différentes écritures exceptionnelles relatives aux régularisations comptables et aux remboursements des usagers sur exercices clos.

#### B) Les dépenses d'ordre de Fonctionnement : 13 023 670 €

Les dépenses d'ordre en fonctionnement et en investissement n'ont pas de conséquences sur la trésorerie de la collectivité, il s'agit de jeux d'écritures qui ne donnent lieu ni à encaissement ni à décaissement.

Ces dépenses s'équilibrent toujours sur l'ensemble du budget selon le schéma suivant :



→ Le chapitre 023 représente l'épargne de gestion qui est transférée à l'investissement au chapitre 021 afin de participer au financement de cette section.

→ Le chapitre 042 en fonctionnement s'équilibre avec le chapitre 040 en investissement pour les écritures d'amortissements qui constatent l'usure des biens acquis.

→ Le chapitre 040 en investissement s'équilibre avec le chapitre 042 en fonctionnement pour les écritures

d'amortissement qui constatent la dépréciation des subventions liées aux biens d'investissement qui se déprécient comptablement avec les amortissements.

→ Les chapitres 041 de la section d'investissement en dépenses et en recettes constatent les régularisations d'affectation comptable définitives de certaines dépenses d'investissement.

		BP 2024 + DM	BP 2025
023	Virement à la section d'investissement	10 947 658	12 345 343
042	Opé. d'ordre de transfert entre les sections	577 841	678 327

→ Le chapitre 023 retrace l'autofinancement libre dégagé par la section de fonctionnement. Il participe à l'équilibre de la section de fonctionnement. Le montant transféré à l'investissement est de 12 345 343 €.

→ Le chapitre 042 retrace les dotations aux amortissements figurant au compte 6811 « Dotations aux amortissements des immobilisations » d'un montant de 678 327 €.

Le montant est en hausse car il est la constatation comptable de l'usure des acquisitions d'investissement cumulées lors de ces dernières années et la comptabilisation désormais au prorata temporis directement sur l'année d'acquisition, avec la nomenclature M57. Les dotations aux provisions au compte 6817 « Dotation aux provisions pour risques et charges de fonctionnement » sont d'un montant prévisionnel de 140 748 € (99 141 € au BP 2024) .

#### CONCLUSION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre pour un montant de 31 316 738.90 € avec une augmentation de 3 257 826 € soit + 11.61 % % par rapport au budget primitif 2024.

L'autofinancement permettant de financer une partie des investissements sera de l'ordre de 12 345 343 € .

#### II. La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la communauté de communes à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Au Budget Primitif 2025, cette section est votée en sur-équilibre : en dépenses : 10 132 222 .64 € et en recettes 14 911 088.01 € (5 871 139.06 € en dépenses et 13 984 819.66 € en recettes au BP 2024).

## 1- LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement se décomposent en recettes réelles et en recettes d'ordre :

		RECETTES	
		BP 2024 + DM	BP 2025
10	Dotations et participations	70 000	170 000
13	Subventions	303 350	719 112
16	Emprunt nouveau	-	-
27	Autres immos	39 665	39 665
<b>Investissement</b>		<b>413 015</b>	<b>928 777</b>
041	Opérations patrimoniales	66 096	
021	Virement de la section de fonctionnement	10 947 658	12 345 343
040	Opé. d'ordre de transfert entre les sections	577 840	678 327
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>11 591 594</b>	<b>13 023 670</b>
R002	<b>Excédent d'investissement reporté</b>	<b>1 980 211</b>	<b>958 640</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>13 984 820</b>	<b>14 911 087</b>

A) Les recettes réelles d'investissement : 928 777 €

Les recettes réelles d'investissement correspondent aux recettes qui génèrent des flux de trésorerie en provenance de tiers (encaissements).

Elles se décomposent en recettes d'équipement, en recettes financières et en recettes d'opérations pour compte de tiers.

Les recettes d'équipement : 889 112 €

BP 2024 + DM	BP 2025
--------------	---------

10	Dotations et participations	70 000	170 000
13	Subventions	303 350	719 112

Deux types de recettes coexistent les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus et le FCTVA

Les subventions d'équipement concernent le bâtiment du service collecte : 719 112.22 € (Etat et collectivité de corse).

Les recettes financières : 170 000 €. Le FCTVA perçu au titre des dépenses d'équipements réalisées en cours d'exercice.

#### B) Les recettes d'ordre d'investissement : 13 023 670 €

Les recettes d'ordre d'investissement n'ont pas de conséquences sur la trésorerie de la collectivité, il s'agit de jeux d'écritures qui ne donnent lieu ni à encaissements ni à décaissements.

→ Le chapitre 021 retrace l'autofinancement libre dégagé par la section de fonctionnement et transféré à l'investissement pour 12 345 343 €. Il participe à l'équilibre de la section d'investissement.

→ Le chapitre 040 retrace les dotations aux amortissements figurant aux comptes 28xxxx « Amortissement des immobilisations ... », déclinées selon la nature d'achat des biens, d'un montant de 678 327 €. Le montant est en hausse car il est la constatation comptable de l'usure des acquisitions d'investissement cumulées de ces dernières années.

## 2- LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			
		BP 2024 + DM	BP 2025
16	Emprunts	317 103	119 273
20	Immobilisations incorporelles	1 316 093	1 652 158
204	Subvention d'équipement	186 027	354 366
21	Immobilisations corporelles	3 854 249	7 805 299
<b>Investissement</b>		<b>5 673 472</b>	<b>9 931 096</b>
041	Opérations patrimoniales	66 096	

040	Opé. d'ordre de transfert entre les sections	131 571	201 127
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>197 667</b>	<b>201 127</b>
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>5 871 139</b>	<b>10 132 223</b>

Les dépenses d'investissement se composent de dépenses réelles et de dépenses d'ordre.

#### A) Les dépenses réelles d'investissement : 9 931 096 €

Ces dépenses se déclinent en dépenses d'équipement et en dépenses financières

#### Les dépenses d'équipement : 9 811 823 €

Les dépenses d'équipement sont les acquisitions durables de biens dans le patrimoine de la collectivité

DEPENSES		
	BP 2024 + DM	BP 2025
Immobilisations incorporelles	1 316 093	1 652 158
Subvention d'équipement	186 027	354 366
Immobilisations corporelles	3 854 249	7 805 299

#### INVESTISSEMENT EN AP/CP : 41 615 298 €

Dans le cadre d'une politique efficiente d'investissements structurants pour la collectivité, il a été décidé d'adopter pour le budget primitif 2024 les Autorisations de Programmes (AP) et de Crédits de Paiement (CP) pour les exercices budgétaires de 2024 à 2028, qui ont été affinés pour l'exercice 2025.

Au budget primitif 2025 s'est ajoutée une nouvelle Autorisation de Programme (Ecologie) avec ses Crédits de Paiement.

Le détail est le suivant :

ENVELOPPE PROJET	CP 2024	CP Consommés 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	Total
<b>GEMA-PI</b>							<b>17 304 511</b>
PAPI : Etudes préalables et travaux	685 467	19 491	700 000	400 000	500 000	500 000	<b>2 119 491</b>
Umbrione : Etudes préalables et travaux	120 000	29 923	216 077	495 000			<b>741 000</b>
<b>PAPI-PPRE</b>			250 000	2 075 000	3 850 000	7 825 000	<b>14 000 000</b>
GEMA-PI : solde études et travaux et acquisition de matériel	11 520	48 575	62 945	50 000	50 000	50 000	<b>261 520</b>
<b>DFCI</b>	122 500	115 354	22 146	15 000	15 000	15 000	<b>182 500</b>
<b>Mobilité et aménagement Urbain</b>							<b>10 276 765</b>
Eclairage Public cordon lagunaire	100 000	-	575 000	485 000	120 000	-	<b>1 180 000</b>
Mobilité : déploiement vélo			182 550	500 000	500 000	500 000	<b>1 682 550</b>
Mobilité Abribus			100 000	100 000	100 000	100 000	<b>400 000</b>
Sécurisation	269 215	67 939	301 276	165 000	165 000	165 000	<b>864 215</b>
Aménagements et voies douces	300 000	36 089	1 613 911	1 500 000	1 500 000	1 500 000	<b>6 150 000</b>
<b>Fonds de concours développement et attractivité du territoire 2022 - 2026</b>							
Fonds de concours	186 027	95 634	354 366	250 000			<b>700 000</b>
<b>Stratégie Immobilière</b>							<b>10 930 000</b>
Siège / Service collecte / locaux techniques	1 627 000	953 260	1 413 740	593 000	2 200 000	1 770 000	<b>6 930 000</b>
Acquisitions foncières et aménagement			1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	<b>4 000 000</b>
<b>Tourisme et attractivité du territoire</b>							<b>644 322</b>
Sentiers de randonnées + petit patrimoine + ricciate	432 200	41 150	391 050	180 122	16 000	16 000	<b>644 322</b>
PAT							-
Aménagement des plages							-
<b>Modernisation et renouvellement de la flotte automobile et du matériel roulant</b>							
Matériel roulant : service collecte et aménagement	250 000	-	770 000	150 000	150 000		<b>1 070 000</b>
Flotte automobile Renouvellement	77 500	-	127 500	50 000	50 000	50 000	<b>277 500</b>
<b>Ecologie/PCAET</b>							
Transition écologique / PCAET		-	225 000	187 200	-		<b>412 200</b>
<b>TOTAL DEPENSES PREVISIONNELLES</b>	<b>4 181 429</b>	<b>1 407 415</b>	<b>8 305 561</b>	<b>8 195 322</b>	<b>10 216 000</b>	<b>13 491 000</b>	<b>41 615 298</b>

Les dépenses financières : 119 273 €

DÉPENSES		
BP 2024 + DM		BP 2025
Emprunts	317 103	119 273

Ce chapitre retrace les remboursements de capital lié à la dette de la Collectivité. Conformément au tableau d'amortissement de l'emprunt constituant le profil de la Dette de la collectivité.

#### B) Les dépenses d'ordre d'investissement : 201 127 €

Les dépenses d'ordre d'investissement n'ont pas d'incidence sur la trésorerie de la collectivité, il s'agit d'un jeu d'écritures qui ne donne lieu ni à encaissement ni à décaissement.

- Le chapitre 040 retrace les dépréciations de subventions transférables au compte 777 « Quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat »

#### CONCLUSION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement pour la deuxième année consécutive est votée en suréquilibre pour un montant de 10 132 223 € en dépenses et 14 911 087 € en recettes avec une augmentation de 72% par rapport au budget primitif 2024.

#### CONCLUSION DU BUDGET PRIMITIF 2025 : BUDGET PRINCIPAL

Dans un contexte d'inflation, marqué notamment par une hausse des prix de l'ensemble des biens, des prestations et des salaires, la communauté de communes de Marana Golo poursuit avec toute la prudence requise, le projet ambitieux d'investissements et de services à la population tourné résolument vers un avenir plus maîtrisé, plus protecteur et plus économique énergétiquement ainsi que plus responsable face à la transition écologique.

Le budget principal s'équilibre en fonctionnement à la somme totale de 31 316 739 € et en suréquilibre en investissement (10 132 223/14 911 087€)

Ce projet de Budget Primitif 2025 s'inscrit dans un cadre budgétaire qui se caractérise par :

- Une stabilité des taux d'imposition,
- La dynamique de son autofinancement freinée mais dont le ratio reste satisfaisant
- La maîtrise de son endettement,
- La poursuite d'investissements pluriannuels,
- Une gestion raisonnée entre les recettes et les dépenses.

## **BUDGET PRIMITIF 2025 : LES BUDGETS ANNEXES**

Les budgets annexes de Marana Golo retrouvent des compétences Eau et Assainissement

### **BUDGET ANNEXE DE L'EAU**

Le budget annexe de l'eau retranscrit les mouvements budgétaires propres aux dépenses liées à la gestion de l'Eau conformément au plan comptable M49

#### **I. La section de fonctionnement : 6 181 659 €**

##### a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du service Eau.

Les recettes correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies, les produits exceptionnels et les reprises sur provisions.

Les recettes de fonctionnement 2025 représentent 5 760 040 euros.

❖ Recettes réelles de fonctionnement :

- Chapitre 70 : 4 552 000 €
- Chapitre 78 : 20 000 €

❖ Recettes d'ordre de fonctionnement :

- Chapitre 042 : opérations de section à section : 421 619 € - dépréciation des subventions perçues des exercices précédents

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel, l'entretien et la consommation des bâtiments et réseaux communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées et les intérêts des emprunts à payer.

Les rémunérations des agents correspondent à 33 % des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement 2025 représentent 5 130 838 euros.

❖ Dépenses réelles de fonctionnement :

- Chapitre 011 : 3 437 520 € (dépenses liées à la gestion du service)
- Chapitre 66 : 17 688 € (intérêt des emprunts)
- Chapitre 65 : 15 000 € titres irrecouvrables et 10 000 € charges diverses
- Charges exceptionnelles : 8 000 €

- ❖ Dépenses d'ordre de fonctionnement :
- Chapitre 042 : opérations de section à section : 788 055 € - amortissements des immobilisations

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la communauté de Communes à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour la régie Eau :

- La vente d'eau, soit : 3 110 000 €
- Les redevances Agence de l'eau : 559 000 €,
- Les travaux de pose de compteurs et frais d'inscription : 270 000 €

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes - 011	1 740 920	Excédent brut reporté	1 188 040
Dépenses de personnel - 012	1 696 600	Recettes des services - 70	4 552 000
Autres dépenses de gestion courante -65	25 000	Impôts et taxes	
Dépenses financières -66	17 688	Dotations et participations	0
Dépenses exceptionnelles -67	8 000	Autres recettes de gestion courante	0
Agence de l'eau -013	714 890	Recettes exceptionnelles -78	20 000
Provisions - 68	139 685	Recettes financières	0
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>4 342 783</b>	Autres recettes	0
Charges (écritures d'ordre entre sections) 040	788 055	<b>Total recettes réelles</b>	<b>5 760 040</b>
Virement à la section d'investissement	1 050 821	Produits (écritures d'ordre entre sections)	421 619
<b>Total général</b>	<b>6 181 659</b>	<b>Total général</b>	<b>6 181 659</b>

## **II. La section d'investissement**

### a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la communauté de communes à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la communauté de communes regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus et l'autofinancement dégagé de la section de Fonctionnement

### b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté déficit		Solde d'investissement reporté excédent	1 156 365
Remboursement d'emprunts -16	161 396		
Travaux - 21	2 445 105	Virement de la section de fonctionnement	1 050 821
Etudes -20	128 100	FCTVA	
Autres		Taxe aménagement	
Autres dépenses		Subventions -13	160 980
Charges (écritures d'ordre entre sections)	421 629	Emprunt	
/		Produits (écritures d'ordre entre section)	788 055
<b>Total général</b>	<b>3 156 221</b>	<b>Total général</b>	<b>3 156 221</b>

c) Les opérations d'investissements 2025 sont les suivantes :

Opération	Programme d'investissement	Dépenses HT	Recettes	Solde à Financer
103	Etanchéités des réservoirs	140 000.00		140 000.00
400	Protection des captages	150 000.00		150 000.00

<b>800</b>	<b>Renforcement des capacités de stockage</b>	130 000.00		130 000.00
<b>1400</b>	<b>Mise en application du schéma directeur</b>	771 310.00		771 310.00
<b>101</b>	<b>Matériel</b>	500 000.00	60 000.00	440 000.00
<b>300</b>	<b>Augmentation de la capacité de pompage de la station du golo</b>	83 795.00	50 277.00*	33 518.00
<b>300</b>	<b>Travaux courants</b>	600 000.00		600 000.00
<b>300</b>	<b>Dévoiement du réseau AEP du passage à gué du Bévinco – Commune de Biguglia)</b>	70 000.00		70 000.00
<b>900</b>	<b>Appel à projets</b>	45 100.00		45 100.00
<b>1100</b>	<b>Schéma directeur AEP Plaine</b>	83 000.00	26 600.00	56 400.00
<b>1300</b>	<b>Pose de vannes de sectionnement</b>		74 380.00	- <b>74 380.00</b>
		<b>2 673 205.00</b>	<b>160 980.00</b>	<b>2 512 225.00</b>

- Subvention demandée (attente de l'arrêté d'attribution)

d) Les subventions d'investissements prévues pour 2025 :

- de la Région : 33 672 €

### BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

#### I. La section de fonctionnement

##### a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du service Assainissement.

Les recettes correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies, les produits exceptionnels et les reprises sur provisions.

Les recettes de fonctionnement 2025 représentent 5 080 758 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel, l'entretien et la consommation des bâtiments et réseaux communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées et les intérêts des emprunts à payer.

Les rémunérations des agents correspondent à 41.2 % des dépenses de fonctionnement.

##### ❖ Recettes réelles de fonctionnement :

- Chapitre 70 : 4 218 120 €
- Chapitre 73 : 130 000 €
- Chapitre 78 : 1 000 €

- ❖ Recettes d'ordre de fonctionnement :
- Chapitre 042 : opérations de section à section : 194 625 € - dépréciation des subventions perçues des exercices précédents

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel, l'entretien et la consommation des bâtiments et réseaux communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées et les intérêts des emprunts à payer.

Les rémunérations des agents correspondent à 33 % des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement 2025 représentent 3 682 181 euros.

- ❖ Dépenses réelles de fonctionnement :
  - Chapitre 011 : 3 369 570 € (dépenses liées à la gestion du service)
  - Chapitre 66 : 183 213 € (intérêt des emprunts)
  - Chapitre 65 : 10 000 € titres irrecouvrables et 10 000 € charges diverses
  - Charges exceptionnelles : 1 200 €
- ❖ Dépenses d'ordre de fonctionnement :
  - Chapitre 042 : opérations de section à section : 881 742 € - amortissements des immobilisations

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la communauté de Communes à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour la régie Assainissement :

- La redevance assainissement, soit : 3 808 120 €
- La PFAC : 400 000 €,
- Les contrôle des installations : 10 000 €

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes 011	1 849 000	Excédent brut reporté	731 638
Dépenses de personnel 012	1 520 570	Recettes des services 70	4 218 120
Autres dépenses de gestion courante 65	10 000	Impôts et taxes	
Dépenses financières 66	183 213	Reprise sur provisions	0
Dépenses exceptionnelles 67	1 200	Autres recettes de gestion courante	0
Agence de l'eau 013	15 000	Recettes exceptionnelles 78	1 000

Provisions 68	103 198	Recettes financières	0
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>3 682 181</b>	Autres recettes	130 000
Charges (écritures d'ordre entre sections)	881 742	<b>Total recettes réelles</b>	<b>5 080 758</b>
Virement à la section d'investissement	711 460	Produits (écritures d'ordre entre sections)	194 625
<b>Total général</b>	<b>5 275 383</b>	<b>Total général</b>	<b>5 275 383</b>

## II. La section d'investissement

### c) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la communauté de communes à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la communauté de communes regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : trois types de recettes coexistent les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus, le FCTVA et l'autofinancement dégagé de la section de Fonctionnement

### b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté déficit		Solde d'investissement reporté excédent	404 603
Remboursement d'emprunts	537 760	Réserves (1068)	
Travaux	5 604 116	Virement de la section de fonctionnement	711 460
Etudes	414 457	FCTVA	515 000
Autres		Taxe aménagement	
Autres dépenses		Subventions	4 238 153
Charges (écritures d'ordre entre sections)	194 625	Emprunt	
/		Produits (écritures d'ordre entre section)	881 742
<b>Total général</b>	<b>6 750 958</b>	<b>Total général</b>	<b>6 750 958</b>

c) Les opérations d'investissements 2025 sont les suivantes :

Opération	PPI	Dépenses TTC	Recettes	Solde à Financer
<b>AP/CP 2018-2025</b>				
2018-102	STEP Cordon lagunaire	4 045,61	1 609 752,70	-1 605 707,09
2018-500	Réduction des Eaux claires parasites	-	1 018 837,00	-1 018 837,00
2018-600	Transfert Nord	58 069,13	389 735,00	-331 665,87
<b>OPERATIONS COURANTES</b>				
10001	STEP Lido poste d'entrée	550 000,00	400 000,00	550 000,00
800	Remise à niveau des PR principaux	1 000 000,00	522 000,00	478 000,00
801	Renforcement chaîne des PR	715 000,00	520 000,00	715 000,00
102-1	STEP Cordon lagunaire – Rénovation thermique	405 000,00	139 000,00	266 000,00
103	STEP Rurales	740 000,00	486 514,00	253 486,00
110	STEP Plaines	200 000,00		200 000,00
200	Travaux courants	300 000,00	69 228,00	230 772,00
301	Matériel	250 000,00		250 000,00
700	Etudes diverses	300 000,00	-	300 000,00
1400	Schéma directeur et application	1 419 458,00		1 419 458,00
200	Redimensionnement poste casatorra	77 000,00	-	77 000,00
		<b>6 018 572,74</b>	<b>4 235 066,70</b>	<b>1 783 506,04</b>

d) Les subventions d'investissements prévues pour 2025 :

- de l'Etat : 139 000 €
- de la Région : 1 240 483 €
- de l'Agence de l'eau : 2 855 583 €